



République Française

COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 15 SEPTEMBRE 2020

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 9 septembre 2020, s'est réuni au siège de la CCPC - 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

M. Jean-Pierre CAUQUOZ, Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Gérard LACROIX (Suppléant)

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT, Mme Virginie JACOTTET

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Cédric DECHOSAL, Mme Valérie PERAY, M. Claude ANTONIELLO, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jean PALLUD *procuration*, Mme Sonia EICHLER, M. Daniel BOUCHET, M. Christian BUNZ

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS *procuration*, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray en Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 28 Absents : 0

Secrétaire de séance : M. Daniel BOUCHET

Date d'affichage : 17 SEP. 2020

OBJET : DON DE LA PARCELLE COMMUNALE A 790 (70 M2) - CHARLY A LA COMMUNAUTE DE
COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Envoyé en préfecture le 16/09/2020

Reçu en préfecture le 16/09/2020

Affiché le 17 SEP. 2020 

ID : 074-247400112-20200915-D_2020_99-DE

2020-99 FONCIER/ DON DE LA PARCELLE COMMUNALE A 790 (70 M2) - CHARLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

DON DE LA PARCELLE COMMUNALE A 790 (70 M2) - CHARLY A LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

Monsieur le Président explique que la parcelle A 790 d'une superficie de 70 m² qui abrite la réserve d'eau alimentant Charly est aujourd'hui propriété de la commune, entourée de propriétés privées.

Il est proposé que la commune d'Andilly donne cette parcelle à la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles qui a la compétence en matière d'eau et d'assainissement.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **ACCEPTE** cette donation
- ➔ **DECIDE** de prendre en charge tous les frais liés à cette opération
- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer toutes les pièces nécessaires à l'exécution de la présente délibération

Acte certifié exécutoire le
Le Président
Xavier BRAND



17 SEP. 2020

